

Réunion des moniteurs tuteurs de stages le 12 mars 2011

La réunion des moniteurs tuteurs de stages a eu lieu à 14 heures, le samedi 12 mars 2011, au Comité Régional Provence-Alpes.

Suppression de l'épreuve de la DTH au MF1 :

- cette épreuve est remplacée par un sauvetage tous moyens, comme au BEES1
- perte du détenteur systématique. Ce point implique une tenue obligatoire du détenteur.
- quid des nouvelles prises ? Elles devront être réalistes.
- l'évaluation sera plus exigeante quant à la vitesse de remontée. Le problème du poids apparent du jury étant éliminé
- une demande de notre CTR à l'échelon national sera faite afin que les épreuves des N4 et des MF2 aillent dans ce sens.
- les problèmes anciennement constatés concernaient les arrêts et redescentes, les montées trop rapides ou trop lentes. Désormais, compte tenu de l'utilisation de tous les moyens pour cette remontée, les critères retenus dans la notation sont les suivants :
 - o remontée en moins d'une minute = éliminatoire
 - o remontée en plus de 3 minutes = éliminatoire
 - o redescente = éliminatoire
 - o les arrêts seront pénalisés plus sévèrement
- le contrôle visuel est maintenu lors de la remontée (nombre de fois non spécifié)
- le couple victime-sauveteur est stabilisé (au-dessus du fond ou en pleine eau).

Epreuve de pédagogie pratique :

- la pédagogie préparatoire, en tant qu'épreuve à l'examen, disparaît, mais elle est bien sûr maintenue dans l'enseignement et sera évaluée dans l'épreuve unique de pédagogie pratique.
- un sujet de pédagogie pratique, pourra donc être traité en préparatoire ou en pratique ou même encore aux deux niveaux au cours d'une séance.

Epreuve d'organisation et de sécurité (coefficient 3) :

- les premiers examens de MF1 feront l'objet d'une certaine mansuétude en raison de la nouveauté de l'épreuve. Toutefois, les erreurs concernant la sécurité et l'application erronée du Code du Sport seront réhabilitaires.

- le nouveau livret pédagogique comportera un module de 12 séances d'organisation et de sécurité.
- il n'y aura pas d'heures supplémentaires d'enseignement. Ces 12 séances se réaliseront au cours des interventions pédagogiques déjà programmées.

Exposé sur les sujets d'organisation et de sécurité :

- des sujets ont été élaborés par un groupe de réflexion au sein du collège des instructeurs. Ils sont mis à disposition des tuteurs sur le site de Claude DUBOC, en vue d'être retenus, modifiés, ou supprimés, en fonction de leurs remarques et réflexions.
- les tuteurs sont invités à proposer des sujets de leur composition, afin d'augmenter la banque de ceux-ci.
- la question de rédiger ou non un référentiel pour chaque sujet a été abordée. Après discussion, il a été craint qu'une telle décision limite le champ des solutions acceptées par les jurys.
- après le travail du groupe de réflexion sur les sujets, ces derniers seront consultables par tous sur le site de la CTR.

La pédagogie organisationnelle pour les initiateurs :

- des sujets sont en cours d'élaboration. Un groupe de travail a été constitué.
- les sujets retenus seront consultables sur le site de la CTR.
- 3 types de sujets :
 - o organisation
 - o programmation
 - o séance pratique

Remarques diverses :

- demande générale d'aide à la décision, de points de repère concernant l'estimation des compétences des plongeurs non référencés dans le Code du Sport. Il n'existe aucun document qui puisse aider les moniteurs dans cette démarche.
- devant la multiplicité des cursus existants, la réalisation d'un tel document n'est pas envisagée.

L'équipe de la CTR